

## NOS ENGAGEMENTS !

- ♦ Maintien de la relation sociale
- ♦ Une aide personnalisée à votre situation
- ♦ Un personnel qualifié en fonction de votre autonomie
- ♦ Une prise en charge de la gestion de votre dossier et du personnel

\* Possibilité de participation financière :  
Caisses de retraites, Conseil Départemental de la Gironde, CPAM, Ligue contre le cancer, Mutuelles...

\* Possibilité d'une déduction fiscale, en fonction de la loi en vigueur

## QUI CONTACTER ?

**05 57 51 59 13**

**ccas.nerigean@orange.fr**

### ACCUEIL AU BUREAU

Avec ou sans rendez-vous

25 Route de la souloire, 33750 NÉRIGEAN

### HORAIRES D'OUVERTURE

LE LUNDI

DE 8H30 À 12H30

DU MARDI AU JEUDI

DE 8H30 À 12H30 ET DE 13H30 À 17H

LE VENDREDI

DE 8H30 À 12H30 ET DE 13H30 À 16H



# NÉRIGEAN'DOM!

Service d'Aide à Domicile du  
CCAS de Nérigean



Autorisation Conseil Départemental depuis 2009

*Vos exigences  
sont les nôtres*

## QUI SOMMES NOUS ?

**Nérigea'dom** vient en aide à tous publics dans les actes de la vie quotidienne et propose des prestations plus adaptées en fonction des besoins.

Nos agents qualifiés, **Auxiliaires de Vie Sociale (AVS) et Aides à Domicile** interviennent 7j/7 de 8h à 20h sur les communes de :

Daignac, Dardenac, Espiet, Génissac, Moulon, Nérigean, Saint-Germain du Puch, Saint-Quentin de Baron, Tizac de Curton.

## QUELS PUBLICS ?

### TOUS PUBLICS

Avec des services spécifiques pour les personnes en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap.

## NOS SERVICES !

- ◆ Entretien du logement et du linge
- ◆ Préparation et aide à la prise des repas
- ◆ Aide à la mobilité
- ◆ Aide à la toilette et à l'habillage
- ◆ Déplacement chez les professionnels de santé et approvisionnement dans les commerces de proximité
- ◆ Ecoute et soutien moral



## NOS VALEURS !

### QUALITÉ

- ◆ Visite au domicile des bénéficiaires pour une évaluation globale et création d'un projet individualisé
- ◆ Réalisation d'une prestation de qualité et durable
- ◆ Ponctualité et régularité des interventions

### CONTINUITÉ DE SERVICE/RÉACTIVITÉ

- ◆ Remplacement en cas d'indisponibilité d'un agent

### PROFESSIONNALISME/RIGUEUR

- ◆ Personnel compétent s'adaptant à vos besoins

### CONFIANCE/RESPECT/CONFIDENTIALITÉ

- ◆ Confiance établie avec nos bénéficiaires
- ◆ Respect des individus, de leurs vies privées et des informations confidentielles

### AMÉLIORATION CONTINUE

- ◆ Capacité d'adaptation aux besoins pour maintenir notre niveau de performance et de fidélisation

### LIBERTÉ

- ◆ Possibilité de mettre fin à la prestation sous un délai d'1 à 2 semaines selon la durée du contrat